

# Règles de participation et de fonctionnement des loteries de type moitié-moitié du Club de judo St-Georges

Licence RACJ : L-03813

## ADMISSIBILITÉ

- La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus et physiquement localisées dans la province de Québec lors de l'achat de billets.
- Ne sont pas admissibles au tirage moitié-moitié :
  - Les personnes morales;
  - Les employés du Club de Judo St-Georges;
  - Les membres du conseil d'administration du Club de judo St-Georges;
  - Toute personne vivant sous le même toit qu'un membre de l'équipe de gestion ou de la gouvernance.

## COMMENT PARTICIPER

- Les billets seront vendus uniquement en ligne via la plateforme Zeffy du 20 décembre 2025 au 25 février 2026 à 23h55.
- Lorsque les participants se procurent des billets en ligne, les acheteurs reçoivent un talon numérisé par courriel énumérant les numéros associés au forfait acheté.
- Lors de l'achat en ligne, chaque participant devra fournir ses coordonnées pour acheter des billets et être admissible au tirage.
- Le nombre de billets mis en vente est indéterminé.
- Coût des forfaits de billets : 1 billet pour 5 \$, 3 billets pour 13,50 \$, 5 billets pour 20 \$, 15 billets pour 50 \$.
- Tous les numéros de billets individuels correspondant à l'achat sont collectés, imprimés et mis dans un baril pour le tirage du numéro gagnant.

## TIRAGE ET COMMUNICATION AVEC LE GAGNANT

- Le tirage aura lieu le 26 février 2026 à 18h00, au 13260, 2e Avenue, Saint-Georges, Québec G5Y 1Y8.
- La date et l'heure du tirage seront communiquées sur le site Web du Club de judo St-Georges, la page Zeffy du tirage, les différents outils de communication du Club de judo St-Georges et sur les billets électroniques du participant.

- Le tirage est fait devant 3 témoins physiques, ou 3 témoins virtuels si la situation ne le permet pas.
- Le numéro gagnant et le prix du gagnant seront annoncés sur la page Facebook du Club de judo St-Georges à la suite du tirage. Si possible, le nom du gagnant sera également annoncé lors d'une vidéo en direct faite spécialement pour le tirage.
- Dans l'éventualité où le numéro annoncé (affiché) et le numéro gagnant officiel ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- La personne détenant le billet gagnant sera contactée selon les informations qui ont été fournies sur le site Web lors de l'achat. Nous aurons besoin du courriel officiel d'achat et d'une preuve d'identité.
- Le détenteur ou la détentrice du billet gagnant aura 14 jours ouvrables à compter du moment de l'annonce pour réclamer le prix. Dans l'éventualité où la personne gagnante n'aurait pas réclamé son prix à l'intérieur du délai de 14 jours ouvrables, le Club de judo St-Georges sélectionnera un gagnant à nouveau jusqu'à ce que le prix soit attribué.
- La personne gagnante devra remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de son prix.
- Le montant du prix à gagner représente 50 % du montant total amassé et annoncé. Dans l'éventualité où le montant annoncé (affiché) et le montant total amassé ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.
- Le prix sera remis via virement bancaire en dollars canadiens après l'obtention des informations bancaires du gagnant, ou par chèque, dans les 30 jours ouvrables suivant le tirage.
- Le prix du gagnant n'est pas transférable et doit être accepté tel quel sans substitution.
- Seul le détenteur ou la détentrice du billet gagnant peut réclamer le prix.
- Le Club de judo St-Georges n'assume aucune responsabilité par rapport à toute autre personne qui déclare un droit de recevoir le prix au complet ou une partie du prix associé au billet gagnant.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus.

## AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les personnes gagnantes dégagent le Club de judo St-Georges de toute responsabilité, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera remis pour l'achat de billets de tirage, comme prévu par l'Agence de revenu du Canada.

- Toutes les ventes de billets sont finales. Il n'y aura aucun remboursement émis à quiconque pour quelque raison que ce soit. Tous les billets achetés incluant les numéros de tirage sur ces billets respectifs qui font partie du tirage ne peuvent pas être remboursés, même si un acheteur de billets a fait une erreur dans la sélection du montant des billets qu'il souhaite acheter.
- Si l'intégrité d'un tirage est compromise de quelque façon que ce soit, le Club de judo St-Georges en avisera la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ) et consultera la RACJ sur la meilleure façon de procéder. Le Club de judo St-Georges doit recevoir l'approbation de la RACJ avant d'annuler le tirage au sort et/ou de modifier les règles de tirage au sort.
- Le Club de judo St-Georges administre de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de l'organisme. Aucun partenaire, employé ou représentant ne peut être tenu responsable en cas d'erreur, de mauvais fonctionnement du système ou en relation avec toutes décisions prises reliées à la gestion du programme.
- Ce programme de tirage est assujetti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toutes décisions prises par les organisateurs sont finales et sans appel.

## LIBÉRATION DÉCLARATION PUBLIQUE

- En participant à un tirage, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs et leurs représentants à communiquer leurs noms à toutes fins reliées au Club de judo St-Georges et à ses activités incluant, mais sans s'y limiter, des publicités et des promotions, et ce, sans contrepartie financière. Le nom et prénom du gagnant sera affiché sur la page Facebook du Club de judo St-Georges par souci de transparence envers les autres participants tel que requis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Le tout dans le but de prouver que le tirage a bel et bien eu lieu et que le prix a été réclamé.

### Contact :

Club de judo St-Georges  
 13260, 2e Avenue  
 Saint-Georges, Québec G5Y 1Y8  
 581-761-0169  
 admjudostgeorges@gmail.com